



**Rapport de la commission des affaires extérieures
au Grand Conseil
relatif au
rapport annuel 2025
de la commission interparlementaire
de la Haute École pédagogique des cantons
de Berne, Jura et Neuchâtel (CIP HEP-BEJUNE)**

(Du 2 septembre 2026)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les député-e-s,

1. INTRODUCTION

La commission des affaires extérieures (CAF) a l'avantage de vous transmettre le rapport annuel 2025 de la commission interparlementaire de la Haute École pédagogique des cantons de Berne, Jura et Neuchâtel (CIP HEP-BEJUNE)

Une délégation de cinq député-e-s participe aux travaux de la CIP HEP-BEJUNE. Cette délégation est composée de :

M ^{me} Sloane Studer	(groupe libéral-radical – Le Centre), présidente de la délégation
M ^{me} Joëlle Eymann	(groupe socialiste)
M ^{me} Diane Skartsounis	(groupe VertPOP)
M ^{me} Corinne Schaffner	(groupe libéral-radical – Le Centre)
M. Emile Blant	(groupe VertPOP)

2. TRAVAUX DE LA COMMISSION

Lors de sa séance du 2 septembre 2026, la CAF a examiné le rapport de la CIP HEP-BEJUNE portant sur l'année 2025. Elle n'a formulé aucun commentaire.

3. CONCLUSION

Le présent rapport a été adopté par la commission, sans opposition, lors de la séance du 2 septembre 2026.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les député-e-s, l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 2 septembre 2026

Au nom de la commission
des affaires extérieures :

Le président,
D. BERGER

La rapporteure,
D. SKARTSOUNIS

ANNEXE

Commission interparlementaire (CIP) de la Haute École pédagogique des cantons de Berne, Jura et Neuchâtel (HEP-BEJUNE) – Rapport annuel 2025

Séances de la CIP

La CIP HEP-BEJUNE s'est réunie à trois reprises en 2025. Ces trois séances ont eu lieu le 28 mars à Neuchâtel, le 3 juillet à Delémont, le 23 octobre à Delémont.

Durant ces trois séances, en renvoyant aux PV qui s'y rapportent pour les détails, la CIP a traité des objets suivants, dans un ordre chronologique.

Rapport de la Commission interparlementaire 2024

Le rapport 2024, établi par M^{me} Leitenberg, présidente en fonction durant l'année 2024, est validé.

Coût OFS par étudiant·e 2023

Par rapport à 2022, le coût par EPT d'étudiant·e de la HEP-BEJUNE a diminué de CHF 1'395.-.

La baisse est de CHF 825 en formation secondaire et de CHF 871 en pédagogie spécialisée, en raison de la diminution des dépenses. En formation primaire, le coût par étudiant a baissé de CHF 1'724. Ceci est dû à une diminution des dépenses d'exploitation mais aussi à la fermeture de classes.

En comparaison avec les autres HEP, le coût par étudiant·e reste plus élevé à la HEP-BEJUNE. Il est de CHF 2'981 plus haut que la moyenne suisse. Alors que les coûts par étudiant·e en formation secondaire et en pédagogie spécialisée sont inférieurs à la moyenne, celui de la formation primaire est supérieur d'environ 20 %. Ceci est principalement dû aux coûts des infrastructures (configuration sur deux sites) et à la diminution des effectifs d'étudiant·e-s entre 2021 et 2023.

Les chiffres indiquent qu'un nombre d'EPT d'étudiant·e-s de 500 (comme en 2014 et en 2020) permettrait d'atteindre la moyenne des HEP suisses. Il était de 430 en 2023.

Certification ISO

Après une pause de près de trois ans, la HEP BEJUNE a repris un nouveau cycle de certification avec la norme ISO21001. Pour la HEP-BEJUNE, être certifiée signifie, en termes d'enjeux internes, disposer d'un système d'assurance qualité et développer une culture de la qualité au sein de l'institution ; en termes d'enjeux externes, correspondre aux standards de qualité du tissu économique de l'Arc jurassien. De plus, la certification répond à un des critères d'obtention ou de renouvellement de l'accréditation : pouvoir attester d'un système d'assurance qualité par un organisme externe.

Le rapport de certification mentionne que la culture de l'institution est basée sur un leadership bienveillant et participatif du Rectorat, que le système d'assurance qualité (SAQ) est bien implanté dans l'institution, que les outils développés par ce système sont en adéquation avec les enjeux auxquels doit faire face l'institution, que les processus ainsi que les outils de pilotage sont performants tout particulièrement la revue de direction qui intègre la revue de processus avec l'ensemble des parties prenantes, que les audits internes sont ciblés sur des thèmes en rapport avec le fonctionnement de l'établissement et permettent à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs quel que soit leur niveau hiérarchique de collaborer en vue de l'amélioration du fonctionnement de l'institution, que la gestion financière est rigoureuse et des ressources sont disponibles pour maintenir le fonctionnement du SAQ.

Ces deux phases d'audit s'achèvent avec trois non-conformités mineures. L'une relevant la nécessité de se mettre en conformité avec la nouvelle loi sur la protection des données. Un projet a été mis en place et l'institution est en bonne voie dans la production des documents qui lui permettront de satisfaire ces nouvelles injonctions. Les deux autres non-conformités sont plus en rapport avec les prestations fournies par des prestataires externes qui doivent être clarifiées ou uniformisées entre les différents lieux d'implantations. Il s'agit de la mise en place d'une procédure AMOK qui incombe aux cantons. La deuxième concerne la sécurité des données et dépend du

prestataire informatique qui est le Service informatique de l'Entité Neuchâteloise (SIEN). Des contacts ont été pris avec le SIEN pour assurer la sécurité des données.

Scénarios 2024-2033 pour l'école obligatoire

Lors de la séance CIP d'octobre 2024, le recteur avait signalé qu'en 2022 et 2023, les naissances ont chuté en Suisse et que l'Office fédéral de la statistique allait devoir revoir ses projections à la baisse, ce qui indiquerait que la possible pénurie en personnel enseignant pourrait en conséquence être moins critique qu'annoncée.

Dans une communication de février 2025, l'Office fédéral de la statistique (OFS) souligne que « de manière générale, les nouveaux scénarios 2024-2033 confirment que le nombre d'élèves du primaire 1-2, du primaire 3-8 et du secondaire I devrait croître ces dix prochaines années, mais **cette hausse sera un peu moins élevée qu'anticipée en 2022** ». Cette correction à la baisse des prévisions antérieures est opérée effectivement en raison du faible nombre constaté de naissances en 2022 et 2023.

La correction des scénarios pour les élèves va contraindre l'OFS à revoir ceux relatifs aux enseignant·e·s de l'école obligatoire. Une publication est prévue à l'automne.

Malgré la baisse d'élèves pour l'espace BEJUNE, le Comité stratégique a décidé de constituer un groupe de travail dont le mandat portera sur les questions de pénurie, d'attractivité de la formation et de la profession. Ces questions sont importantes et le Comité stratégique est d'avis qu'il faut se pencher attentivement sur les chiffres des départs à la retraite, des diplômés et du nombre d'élèves.

Échecs définitifs dans les hautes écoles suisses

Dans un article paru dans « Le Temps » le 28 février 2025, il est dit que le taux d'échecs définitifs dans les HES et les HEP est de 13,5%. La CIP a voulu savoir si la HEP-BEJUNE connaît un tel taux d'échecs définitifs et à quel niveau ils se situent : en 1^{re}, en 2^e ou en 3^e années de formation.

Selon les statistiques de la HEP-BEJUNE, par filière et par site, il s'avère que les taux d'échecs définitifs sont très clairement au-dessous de ceux mentionnés dans l'article. En filière primaire, où le taux est le plus haut, il s'élève à 4,87% en 2023-2024. Pour les autres filières initiales, le taux est encore plus bas. Ces taux sont à nuancer avec les taux d'abandons.

Au-delà de ces données statistiques, la problématique de l'échec définitif a été thématisée avec les responsables de filière afin d'accompagner les personnes se trouvant dans une telle situation. Ainsi, une rencontre est proposée aux étudiant·e·s en situation d'échec avec la responsable de filière ou un de ses adjoints, pour les aider à gérer cette situation, pour leur rappeler leurs droits mais aussi pour les accompagner dans une réorientation professionnelle ou une reprise des études après le délai de carence.

Comptes 2024

Par rapport au budget, le déficit a pu être réduit. Malgré la hausse des salaires (progression salariale et renchérissement), les coûts ont été maîtrisés grâce à une gestion rigoureuse ; ils sont inférieurs à ceux budgétés. Les dépenses concordataires ordinaires s'élèvent à CHF 23'013'074. Une ponction de CHF 213'074 dans les réserves, moindre que prévue, a permis de ne pas dépasser l'enveloppe de CHF 22'800'000.

Pour ce qui est de son financement, la HEP-BEJUNE reçoit les contributions des cantons concordataires selon la répartition suivante : 25% à charge du canton de Berne, 25% à charge du canton du Jura et 50% à charge du canton de Neuchâtel. À cela s'ajoutent les montants préciputaires pour des commandes de prestations particulières. Ces dernières sont financées en dehors du budget concordataire.

Budget 2026

Une hausse des coûts est inévitable en raison notamment de la progression des salaires. Les dépenses concordataires ordinaires sont budgétées à CHF 24'067'530. Le mouvement des réserves / déficit est prévu à hauteur de CHF - 667'530. Les dépenses concordataires totales s'élèveront donc à CHF 23'400'000.

Vu le transfert de Moutier dans le canton du Jura au 1^{er} janvier 2026, le Comité stratégique a réévalué la clé de répartition de la manière suivante : 23% pour le canton de Berne au lieu de 25%,

27% pour le canton du Jura au lieu de 25%, 50% pour le canton de Neuchâtel, donc pas de changement pour ce dernier. L'adaptation du financement se fera dès 2026.

Stratégie institutionnelle et plan d'intentions 2026-2029

La Commission interparlementaire est compétente pour examiner le rapport final portant sur l'exécution du contrat de prestations. Le processus prévoit un rapport intermédiaire après deux ans et le rapport final à la fin du cycle. Le rapport final du cycle stratégique en cours sera transmis à la Commission interparlementaire au printemps 2026. Même si la Commission interparlementaire n'a pas à se prononcer sur le projet de stratégie institutionnelle 2026 - 2029, le Comité stratégique a souhaité l'en informer déjà à ce stade.

La stratégie institutionnelle découle d'une obligation légale de la Confédération mais aussi d'une obligation concordataire.

La stratégie comprend quatre axes de développement qui comptent chacun plusieurs enjeux déclinés en objectifs et en actions dans le plan d'intentions duquel découle le contrat de prestations.

Flexibilisation du cursus en formation primaire : état des lieux

La flexibilisation de la durée de la formation à l'enseignement primaire est passée au stade de la concrétisation. Elle est offerte à l'admission dès novembre 2024 et débutera en août 2025. Elle est proposée sur les deux sites de formation et aussi pour le cursus bilingue.

La formation représente 180 crédits ECTS. Un ECTS est estimé à 30 heures de travail. Réparties sur trois ans, ces 5400 heures représentent des journées complètes. C'est un plein temps. La flexibilisation de la durée permet de les répartir sur 6 à 10 semestres.

Dix-neuf personnes se sont inscrites selon cette formule. Par rapport à l'année passée, les inscriptions sont en légère hausse. Elles ont passé de 305 à 320. Il faut toutefois attendre les résultats des examens d'obtention des titres d'admission pour avoir des chiffres définitifs pour la rentrée 2025.

Intelligence artificielle et travaux certificatifs à la HEP-BEJUNE

À la suite de différents reportages présentés dans les médias, le bureau de la CIP a souhaité inscrire à l'ordre du jour la thématique de l'intelligence artificielle et les travaux certificatifs à la HEP-BEJUNE, partant du fait que l'intelligence artificielle (IA) est indétectable dans les travaux d'étudiant·e·s. La question est : « Dans quelle mesure l'IA peut-elle être utilisée par les étudiant·e·s de la HEP dans leur formation ? ». L'utiliser n'est pas négatif mais faut-il encore la maîtriser.

La réponse donnée est qu'à la HEP, on préfère parler des outils de l'IA. On les aborde, on en discute mais on ne parle pas d'intelligence dans le sens propre. Puisqu'il est impossible de détecter ce qui a été créé par les outils d'IA grâce aux « humanisateurs », la HEP a choisi une appropriation de ces outils en parlant de la responsabilité que cela implique plutôt que de les interdire. Les formatrices et formateurs doivent dire s'ils acceptent ou pas le recours à l'IA. En cas d'utilisation, les étudiant·e·s doivent le mentionner dans les sources. L'IA nécessite un travail de fond dans les modalités d'examen. Sept possibilités d'utilisation ont été listées. Pour les évaluations certificatives, la HEP suit les recommandations de swissuniversities. Il faut amener les gens à réfléchir. Est-ce qu'ils ont compris ce qui a été produit, est-ce qu'ils ont détecté les erreurs ?

Présidence 2026-2027

Conformément au tournus établi, la présidence de la CIP revient au canton du Jura pour les deux prochaines années 2026 et 2027.

En raison des élections qui se sont tenues le 19 octobre 2025, la constitution des commissions n'a pas encore été décidée. MM. Meury et Eschmann ont été réélus. Toutefois, le groupe de M. Meury ne sera plus représenté avec voix délibérative dans la commission des affaires extérieures, mais uniquement avec voix consultative. Le service juridique du canton vérifie actuellement si, avec une voix consultative, il est possible de représenter le canton dans les commissions interparlementaires de contrôle. La situation sera clarifiée d'ici le mois de janvier ; le secrétariat sera informé en temps voulu de l'identité de la personne qui assumera la responsabilité de la présidence.

Scénarios 2025-2034 pour les enseignant·e·s de l'école obligatoire

En raison de la baisse de la natalité, le nombre d'élèves de l'école obligatoire devrait baisser d'environ 4% pour l'ensemble de la Suisse, selon le scénario médian de l'OFS. Cette diminution est encore plus marquée dans les cantons de l'espace BEJUNE (Berne, Jura, Neuchâtel), avec une baisse de 7 à 8%. Il est à noter que les statistiques pour le canton de Berne concernent l'ensemble du canton, sans distinction pour la partie francophone, ce qui limite la précision des projections pour l'espace BEJUNE.

La diminution du nombre d'élèves touche d'abord le degré primaire, car la baisse de la natalité se répercute directement sur les effectifs des jeunes enfants. Pour le degré secondaire I, la situation est plus stable, avec une légère baisse ou une légère hausse selon les cantons, mais rien de significatif. Il y aura toutefois un effet retard. Pour le primaire, la baisse est très marquée : -12% pour Berne, -9% pour Neuchâtel, le Jura s'en sortant un peu mieux.

La variation du nombre d'élèves entraîne mécaniquement une variation du nombre d'enseignant·e·s nécessaires. Sur le plan suisse, pour la période considérée, on prévoit une diminution du nombre d'enseignant·e·s primaires de 6% et une augmentation de 2% du nombre d'enseignant·e·s au degré secondaire 1.

Les besoins en nouveaux enseignant·e·s primaires vont diminuer de 36% entre 2025 et 2034 pour la Suisse, et de 27% pour la Suisse romande. Pour le secondaire, la baisse est de 22% pour la Suisse et de 20% pour la Suisse romande. Parallèlement, les hautes écoles pédagogiques (HEP) vont continuer à délivrer davantage de diplômes, avec une augmentation de 22% des titres remis pour le degré primaire et 27% pour le degré secondaire 1 au niveau suisse et respectivement de 19% et 28% en Suisse romande.

Pour le degré primaire, cela signifie qu'en 2034, le nombre de diplômés excédera de 35% le besoin en nouveaux enseignant·e·s. Sur l'ensemble de la période 2025-2034, l'offre de nouveaux enseignant·e·s sera 13% supérieure à la demande. On passe donc d'un risque de pénurie à une situation de stabilisation, voire de « pléthore » relative, ce qui va réduire la pression sur les HEP et les cantons.

Pour le degré secondaire 1, il n'y a pas de conclusion.

La prudence est de mise face à ces prévisions qui ne tiennent pas compte de réformes structurelles possibles (organisation des écoles, effectifs de classe, conditions de travail, etc.), ni d'une éventuelle reprise de la natalité. De plus, les projections sont basées sur la composition actuelle du corps enseignant, alors qu'aujourd'hui, de nombreux enseignant·e·s non diplômés ou en formation sont engagés pour pallier la pénurie. À l'avenir, il faudra veiller à ce que tous les enseignant·e·s soient diplômés, ce qui pourrait absorber une partie du « surplus » de diplômés.

En conclusion, la Suisse, et particulièrement les cantons de l'espace BEJUNE, vont faire face à une baisse significative du nombre d'élèves dans l'école obligatoire d'ici 2034, principalement au niveau primaire. Cette évolution va entraîner une diminution des besoins en nouveaux enseignant·e·s, alors même que les HEP continuent à former davantage de diplômés. Il faudra donc ajuster les politiques de formation, d'admission et d'organisation scolaire pour éviter une surproduction de diplômés et garantir la qualité de l'enseignement, tout en restant attentif aux évolutions démographiques et aux besoins du terrain.

Information sur le TestLab de Bienne dédié à l'IA

Les TestLabs sont des espaces ouverts, collaboratifs et évolutifs, conçus pour permettre aux usagers de tester des outils numériques, d'expérimenter des pratiques pédagogiques innovantes, de favoriser la créativité et la co-construction, et d'encourager la participation active. Ils incarnent des valeurs de coopération, d'ouverture et de réflexion partagée. Le préfixe « test » est central : il s'agit de lieux où l'on peut « bidouiller » non seulement des objets ou des appareils, mais aussi des pratiques pédagogiques, des fonctionnements et des organisations.

Trois TestLabs ont été ouverts, un sur chaque site. Ils s'adressent aux mêmes publics que les médiathèques de la HEP-BEJUNE : enseignant·e·s en formation et en exercice, personnel académique et administratif, élèves de l'espace BEJUNE, et partenaires éducatifs. Les valeurs portées sont l'accessibilité, l'inclusion, l'esprit critique et l'autonomie.

Le TestLab de Bienne est centré sur l'intelligence artificielle (IA) dans la formation et l'apprentissage, en collaboration avec des experts internes et des partenaires académiques. Le concept de ce TestLab s'appuie sur les axes du Plan d'études romand (PER) en culture citoyenne et numérique.

La formation à l'IA est progressivement intégrée dans les plans de formation, soit dans des cours spécifiques, soit dans les didactiques disciplinaires, selon la pertinence des outils pour chaque discipline. Un effort est fait pour former aussi bien les étudiant·e·s que les formatrices et formateurs et les enseignant·e·s du terrain, notamment via la formation continue et des modules certifiants (CAS numérique). L'objectif est que les enseignant·e·s de demain arrivent sur le marché du travail avec des connaissances de base et un regard critique sur l'IA, en tenant compte de la protection des données et des enjeux de confidentialité.

En conclusion, les TestLabs de la HEP-BEJUNE constituent une réponse innovante et évolutive aux défis de la transition numérique dans l'éducation. Ils offrent des espaces d'expérimentation, de formation et de débat, ouverts à tous les acteurs de l'éducation, et visent à développer une culture numérique critique, éthique et collaborative. Leur développement se poursuit, avec l'ambition de renforcer leur intégration dans la formation initiale et continue, et de contribuer à une appropriation raisonnée et humaine des technologies numériques et de l'intelligence artificielle dans l'enseignement.

Pour la Commission interparlementaire de la HEP-BEJUNE :

Sloane Studer, Présidente 2025 (dès la séance du 3 juillet)

Delémont, le 26 juin 2026

Quelques informations concernant le fonctionnement et l'organisation de la CIP HEP-BEJUNE se trouvent à la page suivante.

Informations concernant le fonctionnement et l'organisation de la CIP HEP-BEJUNE en 2025

Composition des délégations cantonales en 2025

BERNE

Madame la députée Moussia VON WATTENWYL [Les Verts], présidente de délégation
Madame la députée Virginie HEYER [PLR]
Monsieur le député Corentin JEANNERET [PLR]
Monsieur le député Jakob RETO [UDC]
Monsieur le député Karim SAID [PS]

JURA

Madame la députée Florence CHAIGNAT [PSJ] jusqu'au 28 mars 2025
Monsieur le député Pierre CHÉTELAT [PLR]
Monsieur le député Gauthier CORBAT [Le Centre]
Monsieur le député Vincent ESCHMANN [Le Centre]
Monsieur le député Rémy MEURY [CS•POP], président de délégation
Madame la députée Hildegardie LIEVRE CORBAT [PSJ] dès le 3 juillet 2025

NEUCHÂTEL

Madame la députée Joëlle EYMANN [PSN]
Madame la députée Brigitte LEITENBERG [PVL], présidente de délégation, jusqu'au 28 mars 2025
Madame la députée Marina SCHNEEBERGER [POP] jusqu'au 28 mars 2025
Madame la députée Diane SKARTSOUNIS [Les Verts]
Madame la députée Sloane STUDER [PLRN], présidente de délégation dès le 3 juillet 2025
Monsieur le député Olivier BEROUD [POP], dès le 3 juillet 2025
Madame la députée Corinne SCHAFFNER [PLRN] dès le 3 juillet 2025

Présidence et vice-présidence de la CIP en 2025

Présidente : M^{me} Brigitte Leitenberg (NE) jusqu'au 28 mars 2025
M^{me} Sloane Studer (NE) dès le 3 juillet 2025
1^{er} vice-président : M. Rémy Meury (JU)
2^e vice-présidente : M^{me} Moussia von Wattenwyl (BE)

Dates des séances de la CIP en 2026

Les dates des séances de la Commission interparlementaire sont planifiées comme suit :

vendredi 27 mars 2026 à Neuchâtel, de 13h30 à 15h00 (HEP-BEJUNE) et de 15h00 à 16h30 (HE Arc) ;

vendredi 26 juin 2026 à Delémont, de 09h00 à 10h30 (HE Arc) et de 10h30 à 12h00 (HEP-BEJUNE) ;

vendredi 4 décembre 2026 à Neuchâtel, de 09h00 à 10h30 (HEP-BEJUNE) et de 10h30 à 12h00 (HE Arc).